

**DCM\_2026\_05\_23**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
\_\_\_\_\_  
**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**  
\_\_\_\_\_

**Mairie d'AVIGNON**  
\_\_\_\_\_  
**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
\_\_\_\_\_

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE  
2026**  
\_\_\_\_\_

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY  
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE  
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS  
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER  
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD  
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI  
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

### 23

**PATRIMOINE - URBANISME** : Cession d'une parcelle communale sise Place Borodine d'environ 10 100 m<sup>2</sup> dans la perspective de la résidentialisation de la copropriété les Tilleuls

**M. MC MANUS-SCHOUCHANA**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Pour rappel, depuis novembre 2014 la copropriété "Les Tilleuls" a émis le souhait de voir la résidence fermée par un portail automatique. Initialement, cette prise de position vise à apporter sécurité auprès des résidents et préservation des places de stationnements régulièrement envahies par des non-résidents.

Suite à l'intégration d'une fraction de la propriété communale d'environ 10 100 m<sup>2</sup> sise Place Borodine dans le domaine privé de la ville d'Avignon, il s'agit de mettre en œuvre le transfert de propriété à la copropriété "Les Tilleuls" afin qu'elle mette en œuvre et finalise la sécurisation des résidents et des biens et, qu'elle procède à la fermeture définitive de la résidence.

A travers cette vente, se détachera de toutes charges relatives à ce foncier et procédera à une totale remise en gestion du site que ce soit en termes d'entretien de la voirie et des espaces ou encore des réseaux.

Il convient donc de céder une enveloppe foncière d'environ 10 100 m<sup>2</sup> au profit de la copropriété "Résidence Les Tilleuls", ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, pour une valeur de 1 € HT/m<sup>2</sup> conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 8 septembre 2025.

Le document d'arpentage viendra parfaire l'enveloppe foncière.

Aussi, la vente est conclue sous conditions suspensives :

- Les frais de géomètre sont à la charge de la copropriété,
- Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- La prise en charge des coûts relatifs aux éventuels servitudes,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- La prise en charge aux coûts relatifs à la gestion des réseaux, des espaces verts, de la voirie et des nouvelles implantations des boîtes aux lettres et des containers.

A défaut la cession sera caduque.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°20 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2026 approuvant la désaffectation et le déclassement d'une fraction du domaine public sise Place Borodine d'environ 10 100 m<sup>2</sup> dans la perspective de la résidentialisation de la copropriété les Tilleuls,  
Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 8 septembre 2025.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Aménagements urbains, Urbanisme, Travaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la cession d'une emprise foncière d'environ 10 100 m<sup>2</sup>, avant arpentage sise Place Borodine à Avignon, au profit de la copropriété de la "Résidence les Tilleuls" ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer ;
- **DECIDE** que cette cession est fixée au prix de 1 € HT/m<sup>2</sup> conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 8 septembre 2025 ;
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**ADOpte**

Pour : 42

Contre : 6

Abstention : 3

Vote non exprimé : 1

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
084-218400075-20260928-lmc1X0100026093-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2026  
Date de réception préfecture : 02/10/2026

**PARVENU A LA PREFECTURE LE** 02/10/2026

**ACTE PUBLIE LE** 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :